

M. le Président. M. Mangin<sup>1</sup>, citoyen de Varennes, envoyé par la municipalité de cette ville, demande à être admis à la barre pour communiquer à l'Assemblée des détails intéressants sur l'arrestation du roi. (Oui ! oui !)

M. Mangin est introduit à la barre et dit :

Exténué de la fatigue d'une course précipitée, je n'ai pu hier, à mon arrivée, vous faire les détails qui ont précédé et suivi l'arrestation du roi à Varennes.

Hier (22 juin), vers une heure du matin, il entra à Varennes, ville du district de Clermont, département de la Meuse, une voiture que l'on était bien éloigné de soupçonner renfermer le roi et la famille royale ; elle était escortée par un détachement de hussards de Lauzun, et accompagnée de quelques personnes qui servaient de courriers. Le maître de poste de Sainte-Menehould<sup>2</sup>, qui avait eu des soupçons sur cette voiture, et qui l'avait suivie jusqu'à Clermont, où les courriers avaient déclaré aller à Verdun, s'aperçut qu'elle prenait la route de Varennes : il devança alors la voiture, et vint crier dans la ville d'arrêter une voiture qui allait passer. Deux jeunes gens (nommés Paul Le Blancet Joseph Ponsin) qui se trouvèrent sur la place, s'opposèrent au passage : les postillons voulurent continuer la route ; mais ces deux jeunes gens ayant dit qu'ils allaient tirer dans la voiture si elle n'arrêtait, on ordonna d'arrêter. Pendant cet intervalle, plusieurs personnes qui s'étaient assemblées, sonnèrent l'alarme. A l'instant, toute la garde nationale fut sur pied. Ces personnes forcèrent celles qui étaient dans la voiture de descendre ; ce qu'elles firent sans résistance. La garde nationale arrêta le détachement des hussards de Lauzun, qui ne tirent aucune résistance. Le procureur de la commune fit entrer ces personnes chez lui, où elles demandèrent à se rafraîchir.

Jusqu'à-là on ignorait qui elles étaient, lorsqu'étant entré, je reconnus le roi, la reine, le dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth. Je sors, et je déclare à tous mes concitoyens que c'étaient le roi et la famille royale ; ils témoignent le plus grand zèle pour s'opposer à leur départ, et écarter certains officiers de hussards et de dragons, qui essayaient de le favoriser. La bonne contenance des gardes nationales et la fermeté des officiers municipaux firent échouer tous leurs efforts. Le roi donna ordre alors à une personne de sa suite d'avertir le détachement des dragons à Clermont, de ne pas s'avancer. Je monte à l'instant à cheval, ainsi que 12 autres de mes concitoyens ; nous courons de village en village chercher du secours ; et en moins d'une heure, nous étions plus de 4000 hommes de gardes nationales, sans compter les hussards et les dragons qui se sont joints à nous, et se sont comportés en bons patriotes.

Lorsque je vis que nous pouvions répondre de l'arrestation du roi et de sa famille, je m'empressai de voler vers la capitale pour tranquilliser les bons citoyens et les représentants de la nation : je partis vers les 4 heures du matin ; j'arrivai à la barrière de Paris à 7 heures du soir. Le peuple de la capitale, auquel j'ai fait part (chemin faisant) de ma mission, m'a empêché de paraître plus tôt devant cette auguste Assemblée, par l'empressement qu'il a mis à s'assurer des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer. (Vifs applaudissements.)

M. Populus. Je demande, Monsieur le Président, que vous témoigniez à ce brave citoyen la satisfaction de l'Assemblée.

M. le Président. M. Palloy, citoyen de Paris, que son patriotisme a dirigé sur les traces du roi, et qui arrive également de Varennes, demande à être entendu. (Oui ! oui !)

M. Palloy. J'ai à apprendre à l'Assemblée que M. Mangin a fait réunir seul 12 000 hommes pour garder le roi ; et son cheval, avec la rapidité qu'il a mise, est tombé mort sous lui.

M. Mangin. Il n'est pas mort.

M. Palloy. C'est vrai ; il n'est pas mort, mais il est tombé sous mon brave camarade.

---

<sup>1</sup> Chirurgien à Varennes. Garde National à Varennes. Fils du député Jean Nicolas Mangin.

<sup>2</sup> Drouet.

M. Mangin. Nous avons fait partir à l'instant même différents courriers pour Verdun, Charleville et Mézières, pour que ces villes nous envoyassent des forces suffisantes.

Ce qu'il y a d'important, Messieurs, c'est que depuis une semaine environ, il y avait à Varennes huit à dix chevaux de relais qui y étaient sous prétexte d'attendre M. de Bouillé qui devait passer pour aller faire la revue des troupes postées sur la frontière ; mais, il est probable que ces chevaux étaient là pour attendre le roi. (Applaudissements.)

M. le Président. L'Assemblée nationale, par ses applaudissements, vous a témoigné toute la satisfaction que lui inspirent le zèle et l'activité avec lesquels vous êtes venus lui faire part des nouvelles que vous lui avez communiquées. Elle ne peut qu'approuver votre patriotisme sur lequel elle a encore de grandes espérances à fonder. (Applaudissements.)

M. de La Rochefoucauld. Je demande que la déclaration de M. Mangin soit imprimée et annexée au procès-verbal.

-----

Sainte-Menehould, le 22 juin 1791,

Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que le roi, la reine et la famille royale sont partis d'ici à 2 heures du matin pour se rendre à Châlons et de suite à Paris. Le roi et la reine m'ont fait promettre qu'il ne leur arriverait aucun accident ni dans leur route, ni dans leur arrivée à Paris, non plus qu'aux personnes de leur suite. Je leur ai promis et j'en ai répondu sur ma tête ; pour les en assurer, je les ai accompagnés et leur ai promis de ne pas les abandonner dans toute la route.

Je vous prie de vouloir bien prévenir les citoyens de la capitale et j'espère que vous voudrez bien prendre toutes les mesures convenables et toutes les précautions nécessaires pour que notre promesse soit accomplie, que la tranquillité publique ne soit pas troublée.

J'aurai l'honneur de vous avertir du moment de leur arrivée autant que cela me sera possible.

J'ai l'honneur d'être, etc. ....

Baudin, envoyé de la municipalité.